

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 26 Mai 2016.

L'an deux mille seize, le 26 Mai, à 18 Heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Cordais et du Causse; dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle Roger PEGOURIE à LES CABANNES, sous la présidence de Monsieur Paul QUILES, Président.

### Etaient Présents :

**Commune de CORDES** : Madame Renée GAUTIER, Messieurs Paul QUILES, François LLONCH, Paul VILLAIN,

**Commune de PENNE** : Monsieur Philippe DELABRE,

**Commune de ST MARTIN LAGUEPIE** : Monsieur Armand CECCARELLI,

**Commune de LES CABANNES** : Messieurs Patrick LAVAGNE, Philippe WOILLEZ

**Commune de VAOUR** : Messieurs Pascal SORIN,

**Commune de MILHARS** : Madame Sylvie GRAVIER, Monsieur Pierre PAILLAS

**Commune de ST MARCEL CAMPES** : Monsieur Jean-Pierre MARTEAU

**Commune de LIVERS-CAZELLES** : Monsieur Denis DONNADIEU

**Commune de MOUZIEYS PANENS** : Monsieur Claude BLANC

**Commune de SOUEL** : Monsieur Frank CEBAK

**Commune de BOURNAZEL** : Monsieur Claude LAURENT

**Commune de VINDRAC-ALAYRAC** : Madame Régine BESSOU

**Commune de LE RIOLS** : -

**Commune de LACAPELLE SEGALAR** : Monsieur Gérard TERRISSOL

**Commune de LABARTHE BLEYS** : Monsieur Rémi COUGOULE

**Commune de MARNAVES** : Madame Sabine OURLIAC

**Commune de ROUSSAYROLLES** : -

**Commune de ST MICHEL DE VAX** : Monsieur Jacques MAFFRE

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents et excusés** : Messieurs Jean-David ROOCKX, Bernard LARROQUE, Jean-Luc KRETZ, Axel LETELLIER, Bernard TRESSOLS, Jean-Christophe CAYRE, Bernard HOLDERLE.

**Monsieur Philippe DELABRE a été nommé secrétaire de séance.**

En préambule de l'ouverture de l'ordre du jour de cette séance, Monsieur le Président invite les membres de l'assemblée à signer le compte-rendu de la réunion du conseil communautaire du Mardi 19 avril 2016, dont ils ont préalablement pris connaissance.

### **1. Délibération du conseil communautaire rejetant l'arrêté préfectoral des 19 avrils 2016, portant fusion Entre la 4C et la 3 CS.**

Le Conseil Communautaire,

- Vu la loi du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite « loi NOTRe »,

- Vu le schéma départemental de coopération intercommunale du Tarn arrêté le 29 mars 2016, prévoyant la fusion des communautés de communes du « Carmausin-Ségala » et du « Cordais et du Causse »,

- Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet du Tarn en date du 19 avril 2016 relatif au projet de périmètre de la communauté de communes issue de la fusion des communautés de communes « du Cordais et du Causse » et du « Carmausin-Ségala »,

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment **ses articles L 5210-1, L5210-1-1, L5210-1-2,**

- Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, **à l'unanimité des membres présents** :
- **Se prononce défavorablement** sur l'arrêté préfectoral du 19 avril 2016 fixant le périmètre de la nouvelle communauté de communes par la fusion des communautés de communes « du Cordais et du Causse » et « Carmausin-Ségala ».
- **Rejette** l'intégralité du projet de statuts annexé audit arrêté.
- **Demande** qu'une véritable concertation, tenant compte de l'avis formulé par les communes concernées et par la Communauté de Communes, soit examinée par la Commission Départementale de Coopération Intercommunale, dans une véritable logique de bassin de vie et d'une réelle prise en considération des intérêts des populations.
- **Souhaite** rappeler que « le périmètre d'un E.P.C.I » est et doit rester **un outil de proximité** au service des communes rurales et des habitants qui y vivent.

## 2. Délibération vote du budget Voirie 2016.

Le Conseil Communautaire,

Entendu la présentation du budget Voirie 2016 exposée par Monsieur Philippe WOILLEZ, Vice-Président en charge des finances,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- **Valide et vote** les montants prévisionnels du budget Voirie 2016 tels qu'ils figurent au tableau ci-joint :

BUDGET ANNEXE VOIRIE 4C - 81 - Budget annexe voirie 4C		BP
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A1
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
		RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	450 134,39
		391 838,28
	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 58 296,11
	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	450 134,39 450 134,39
<b>INVESTISSEMENT</b>		
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
		RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	532 200,24
		801 792,28
	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	105 665,14
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 357 297,97
	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	105 665,14 995 163,35 995 163,35
<b>TOTAL</b>		
	TOTAL DU BUDGET (4)	1 445 297,74 1 445 297,74

TRAVAUX D'INVESTISSEMENT VOIRIE 2016	Montant prévisionnel H.T	Montant prévisionnel TTC
CORDES	35 966,70 €	43 161,00 €
LES CABANNES	27 120,15 €	32 544,18 €
MOUZIEYS-PANENS	27 148,50 €	32 578,20 €
ST MARTIN LAGUEPIE	22 693,90 €	27 232,68 €
ST MARCEL CAMPES	67 255,59 €	80 706,71 €
LACAPELLE-SEGALAR	13 971,20 €	16 765,44 €
BOURNAZEL	20 458,80 €	24 550,56 €
LABARTHE-BLEYS	19 660,00 €	23 592,00 €
VINDRAC	11 995,95 €	14 395,14 €
SOUEL	16 881,45 €	20 257,74 €
LIVERS-CAZELLES	31 819,75 €	38 183,70 €
VAOUR	15 020,00 €	18 024,00 €
PENNE	48 540,40 €	58 248,48 €
MILHARS	6 503,40 €	7 804,08 €
ROUSSAYROLLES	10 807,50 €	12 969,00 €
LE RIOLS	22 167,00 €	26 600,40 €
ST MICHEL DE VAX	13 536,75 €	16 244,10 €
MARNAVES	10 022,50 €	12 027,00 €
<b>TOTAL TX INVEST</b>	<b>421 569,54</b>	<b>505 883,44 €</b>
<b>TRAVAUX D'INVESTISSEMENT VOIRIE DES COMMUNES DE LA 4C en 2016</b>		

### 3. Délibération portant demande de subvention FAVIL 2016.

Monsieur le Président présente à l'assemblée les devis de travaux d'investissement au titre de la voirie qui ont été établis par les entreprises et qui seront réalisés en 2016 sur les communes de la communauté de communes du Cordais et du Causse : CORDES, LES CABANNES, BOURNAZEL, MOUZIEYS-PANENS, VINDRAC, LABARTHE-BLEYS, SOUEL, ST MARCEL-CAMPES, LACAPELLE-SEGALAR, LIVERS-CAZELLES, ST MARTIN-LAGUEPIE, MARNAVES, MILHARS, PENNE, LE RIOLS, ROUSSAYROLLES, ST MICHEL DE VAX, VAOUR.

*Le montant global des travaux voirie 2016 estimé, se chiffre à :*

**421 569.54 Euros HORS-TAXES.**

**( quatre- cent-vingt-un mille, cinq cent soixante-neuf euros et cinquante-quatre centimes)**

Il demande au conseil communautaire d'approuver le montant global de ces travaux et de l'autoriser à déposer la demande de subvention FAVIL 2016 auprès du Conseil Départemental du Tarn.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, autorise Monsieur le Président, à déposer le dossier de demande de subvention FAVIL 2016 auprès du Conseil Départemental du Tarn.

### 4. Délibération portant modification des crédits du budget principal.

Monsieur le Vice-président en charge des finances informe l'assemblée que des modifications de crédits sur le budget principal doivent être effectuées à la demande de Monsieur le Trésorier de la communauté de communes, qu'elles font l'objet d'une délibération modificative des crédits et il en donne lecture.

Entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré, le conseil communautaire valide les modifications énoncées, comme elles figurent au tableau ci-annexé :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6132 : Locations immobilières		6 000.00 €
D 6184 : Versements à des organ.form.		2 000.00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>		<b>8 000.00 €</b>
D 022 : Dépenses imprévues Fonct	9 113.00 €	
<b>TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct</b>	<b>9 113.00 €</b>	
D 6811 : Dot.amort.immos incorp.& corp		1 113.00 €
<b>TOTAL D 042 : Opérations d'ordre entre section</b>		<b>1 113.00 €</b>
D 2184-21 : RENOVATION GARISSOU	104.30 €	
D 2188-21 : RENOVATION GARISSOU		4 963.43 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>104.30 €</b>	<b>4 963.43 €</b>
D 2313-21 : RENOVATION GARISSOU	1 874.17 €	
D 2315-21 : RENOVATION GARISSOU	2 984.96 €	
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>4 859.13 €</b>	

## 5. Délibération validation projet Espace de Vie Sociale de la M.S.A.P.

Le conseil communautaire, sur proposition de Monsieur le Président,

Entendu la présentation du projet d'espace de vie sociale présentée par Monsieur Philippe DELABRE, Vice-président délégué à l'Action Sociale de la 4C,

Après en avoir délibéré,

- **Valide** le contenu du projet Espace de Vie Sociale de la Maison de Services au Public
- **Autorise** le Président à déposer la demande d'agrément auprès de la Caisse d'Allocations Familiales.

## 6. Délibération validation projet M.S.A.P.

Le conseil communautaire, sur proposition de Monsieur le Président

Entendu l'exposé du projet de la Maison de Services au Public présentée par Monsieur Philippe DELABRE, Vice-président délégué à l'Action Sociale de la 4C,

Après en avoir délibéré,

- **Valide** le contenu du projet de la Maison de Services au Public
- **Autorise** le Président à déposer la demande d'agrément auprès des services de la Préfecture.

## 7. Délibération validation projet éducatif du territoire.

Le conseil communautaire, sur proposition de Monsieur le Président

Entendu la présentation du projet éducatif du territoire exposée par Monsieur Claude BLANC, Vice-président délégué aux Ecoles de la 4C,

Après en avoir délibéré,

- **Valide** le contenu du nouveau projet éducatif du territoire,
- **Autorise** le Président à le déposer auprès des services académiques de l'éducation nationale et de la CAF du Tarn.

## 8. Délibération portant organisation du temps de travail de la Coordinatrice des NAP.

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée le renouvellement de l'emploi de Chargé de mission dans le cadre des écoles de la 4 C, sur le poste de Coordinatrice des activités périscolaires, à temps non complet, à hauteur de 17H30 hebdomadaire depuis le 1<sup>er</sup> avril 2016 et de la nécessité de fixer l'organisation de ce poste.

Le conseil communautaire, entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

- Conformément à la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée –article 7-1,
- Au Décret n°2000-815 du 25 août 2000 modifié relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat,
- Au Décret n°2011-623 du 12 juillet 2011 pris pour l'application de l'article 7-1 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale,

Compte tenu de l'activité de cet agent et en accord avec celui-ci :

L'organisation du temps de travail de la Coordinatrice est fixée sur 40 semaines (36 semaines d'école, une semaine des vacances de Pâques et 3 semaines des vacances d'été), comme suit :

- Lundi et vendredi de 8H30 à 12H00 et de 13H30 à 17H00,

- Jeudi : de 9H30 à 12H00 et de 13H30 à 17H00

## 9. Délibération approuvant le règlement d'utilisation du minicar de la 4C et arrêtant les tarifs d'utilisation.

### *Sur proposition de Monsieur le Président,*

- Entendu la présentation du projet de règlement d'utilisation du minicar de la 4C dans le cadre de « sa mise à disposition aux structures et associations dites « d'intérêt communautaire » du territoire »,

- Entendu la présentation de la proposition tarifaire applicable dans le cadre de son prêt,

### **Le Conseil Communautaire,**

- **Approuve** le contenu du projet de règlement présenté,

- **Valide** la tarification applicable à cette mise à disposition comme elle figure au tableau ci-annexé :

Chèque de caution pour prêt de véhicule (restitué au retour, après état des lieux du véhicule)	500 €
Pénalité en cas de véhicule rendu non propre	75 €
Prêt de véhicule « <u>à caractère exceptionnel</u> » hors structures et associations dites « d'intérêt communautaire »	50 €

## 10. Délibération portant demande de classement de l'Office Intercommunal de Tourisme du Pays Cordais au Pays de Vaour.

### *Le conseil communautaire,*

Ouï l'exposé de Monsieur le Président sur la proposition de déposer une demande de classement de l'Office Intercommunal de Tourisme du Pays Cordais au Pays de Vaour,

- Vu le Code Général des collectivités territoriales ;
- Vu le Code du Tourisme, notamment ses articles L.133-10-1, D.133-20 et suivants ;
- Vu l'arrêté ministériel du 12 novembre 2010 fixant les critères de classement des offices de tourisme modifié ;

### *Après en avoir délibéré à l'unanimité,*

- ✓ Approuve le dossier de demande de classement en catégorie I présenté par l'Office Intercommunal de Tourisme du Pays Cordais au Pays de Vaour, tel qu'il est annexé à la présente délibération.
- ✓ Autorise Monsieur le Président à adresser ce dossier à Monsieur le Préfet en application de l'article D.133-22 du Code du Tourisme.

## 11. Délibération portant validation du projet Relais assistantes Maternelles de la 4C (R.A.M).

### *Le conseil communautaire, sur proposition de Monsieur le Président,*

Entendu la présentation faite par Monsieur Philippe DELABRE, Vice-président délégué à l'Action Sociale, du projet de Relais d'Assistantes Maternelles et de sa mise en place dans le cadre de la Maison de Services au Public de la 4C, à Les Cabannes,

- **Valide** le contenu du projet du R.A.M,

- **Autorise** le Président à déposer la demande d'agrément auprès des services de la Caisse d'Allocations Familiales du Tarn.

## **12. Subvention pour le voyage scolaire Ecole de MILHARS.**

Monsieur le Vice-président en charge des écoles donne lecture du courrier de la directrice de l'école de MILHARS qui sollicite une subvention de la 4C, dans le cadre du voyage qu'elle organise pour la classe unique de Milhars (19 élèves et 3 accompagnateurs) à Berlats durant 3 jours, du 27 au 29 juin, avec les 2 autres classes uniques (Donnazac et Itzac). Soit 58 élèves au total.

Les thèmes de ce voyage sont « le vivre ensemble et les 5 sens » (thème du réseau de cette année scolaire pour les classes uniques).

Le coût de ce voyage est de 1 500 euros pour l'école de Milhars (montant tenant compte du bus, des sorties organisées (apiculteur, escal'arbre, fabrication de confiture à base de fleur, sentier des senteurs, ....) et de l'hébergement avec les repas.

### **Détail du coût :**

- Hébergement et nourriture Berlats : 706 euros
- Sorties/ intervenants : 200 euros
- Bus : 611 euros

La participation sollicitée de la 4C est de 45 € par enfant, à l'équivalent de la participation versée par les communes de DONNAZAC et d'ITZAC.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le conseil communautaire valide la demande faite par l'Ecole de MILHARS et vote une participation de la 4C de 45 euros par enfant pour l'organisation de ce séjour.

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES (Néant)**

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance.